

Depuis quelques années, des dérèglements climatiques catastrophiques et imprévus touchent les vignobles partout en France : une année entière de travail peut être ruinée par une nuit de gel, quinze minutes de grêle, ou des chaleurs intenses.

Ces changements climatiques qui étaient autrefois des perturbations rares deviennent courants et s'intensifient ; et ils vont sans doute se renforcer encore tout au long du siècle à venir.

Par ailleurs, l'agriculture intensive et l'abus de chimie de synthèse ont montré leurs limites et le risque important qu'elles font courir aux producteurs, aux consommateurs et à l'environnement.

Ces constats établis en 2016 lors de la création de l'association n'ont fait que se renforcer depuis : gels récurrents dans la Loire, sécheresse en 2019, grêle dans le bordelais en 2020, gel et grêle dans toute la France en 2021.

C'est au moment où ils cherchent à évoluer vers une viticulture plus saine que les vigneronnes et les vignerons sont tout particulièrement confrontés aux impacts du dérèglement climatique.

Pour permettre à ces domaines de continuer à exploiter leur vignoble, d'entretenir les paysages, de faire vivre nos territoires et nos terroirs¹, de contribuer à la biodiversité agricole et à la diversité œnologique et gastronomique², l'association Vendanges solidaires a été fondée avec la volonté de créer une dynamique qui dure dans le temps.

L'ambition ?

Apporter un soutien concret à des domaines viticoles durement touchés par les aléas climatiques.

Pour qui ?

Tous les jeunes domaines viticoles qui s'engagent dans une démarche de viticulture la plus saine possible et prennent des risques pour respecter la nature et le consommateur.

Avec qui ?

Les consommateurs, distributeurs, vignerons et vigneronnes, pépiniéristes, agronomes, biologistes, œnologues peuvent apporter un soutien financier, matériel ou technique aux domaines, devenant ainsi des «co-producteurs» de produits porteurs de sens.

Comment ?

Vendanges solidaires est une association à but non lucratif qui propose, sous différentes formes, une aide aux domaines en difficulté :

- Aide financière : prêt sur l'honneur à taux 0 adapté à chacun
- Soutien technique
- Dons en nature

Ces aides sont proposées aux domaines qui en font la demande écrite à l'association en remplissant un dossier de candidature.

Le bureau de l'association sélectionnera les dossiers selon les critères suivants :

- Perte d'une grande partie de la récolte à cause d'incidents climatiques (gel, grêle, maladie,...)
- Création ou reprise d'un domaine depuis moins de 10 ans
- Engagement pour protéger notre environnement et contribuer à une alimentation plus saine
- Respect du vivant et des écosystèmes
- Conditions de travail respectueuses des hommes et des femmes dans les vignes et les chais

¹ Rappelons que le vin représente le troisième poste d'excédent commercial de la France, derrière l'aéronautique et les parfums et cosmétiques.

² Plus de 400 AOC et 140.000 viticulteurs en France